



Le Président

Nos références : DAJI n°2026-A54

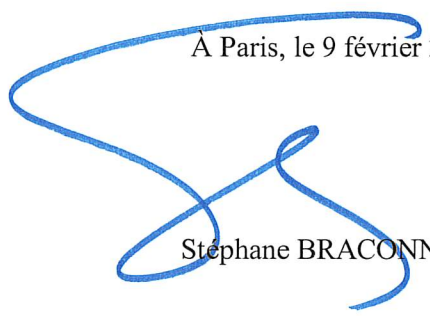
- Vu la loi du 23 décembre 2016 portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système Licence-Master-Doctorat ;
- Vu le code de l'éducation ;
- Vu les délibérations du conseil d'administration en formation plénière du 16 décembre 2025 ;

ARRÊTE

Article unique : La commission de recrutement en première année de master pour la mention Droit des assurances est ainsi composée :

M. Hervé LECUYER, **Président**
M. Laurent LEVENEUR

À Paris, le 9 février 2026



Stéphane BRACONNIER